

**Intervention de M. Clément Borgeaud (ADG)\***

Merci Madame la présidente, Messieurs les municipaux, chères et chers collègues. Je vais développer ce soir ce postulat que j'ai déposé la dernière fois qui répondait à un peu une question écrite que j'avais pu poser à la municipalité dans laquelle on me signalait que l'amener sous forme de postulat serait plus probant. Ce postulat donc demande une étude sur les outils de surveillance qu'on peut mettre en place ainsi que les mesures préventives possibles en collaboration avec les autres villes du Valais en matière de harcèlement de rue.

Alors quelques éléments de contexte pour commencer qu'est ce qu'on entend déjà par le harcèlement de rue c'est tout simplement toute forme de harcèlement sexiste subit principalement par des femmes malheureusement dans des lieux publics, dans une définition peu plus large, on lit que le harcèlement de rue désigne les comportements adressés aux personnes dans les lieux publics visant à les interpeller verbalement ou non leur envoyant des messages intimidant en insistant irrespectueux humiliant menaçant insultant en raison de leur sexe, de leur genre ou de leur orientation sexuelle. On constate déjà la problématique liée à cette définition, c'est que c'est difficilement définissable sur le plan pénal. D'ailleurs, il y a beaucoup de forme de harcèlement de rue, certaines sont punissable d'autres non, mais les formes qui ne sont actuellement pas punissables ont un impact sur les personnes qui subissent ce genre de violence qu'il ne faut pas minimiser. Malgré une actualité un peu moins brûlante, on dira qu'il y a une année à l'époque où j'étais venu avec cette question, c'est un phénomène d'ampleur pour lequel on manque de données et il importe de pouvoir en récolter et d'en faire de l'appréhension à ce sujet afin de lutter contre, puisque la voie pénale reste malheureusement complexe pour le moment. En ce sens, d'après toutes les réponses obtenues au Conseil fédéral, les communes sont les mieux placées pour agir et récolter des données à ce sujet. Quelques chiffres donc pour l'instant, le Conseil fédéral ne dispose pas de chiffres d'envergure nationale. Lausanne a pu réaliser une étude qui est impressionnante, je vous laisse prendre connaissance des quelques chiffres qui sont là. On a 72% des femmes, entre 16 et 25 ans interrogé en subit du harcèlement de rue au cours des 12 derniers mois et au moins 1 fois par mois pour 50% d'entre elles. Le Conseil fédéral considère que les chiffres de Lausanne sont utilisable et indicateurs de la réalité du terrain, si une fois couplé à d'autres études on constate qu'en France c'est 100% des utilisatrices des transports publics qui ont subi du harcèlement, dont 50% quand elles étaient mineures. et une étude britannique finalement donne 81,5 % des femmes en Europe qui subissent cette forme de harcèlement.

Qu'est ce qu'on a pour l'instant en Suisse? Notre ville du Valais l'on accepté notamment à Sion et Martigny et cela est actuellement en cours au Grand Conseil. Lausanne a déjà mis en place son plan de mesures que je détaillerai plus tard pour donner quelques exemples concrets qu'on peut facilement mettre en place dans les villes à l'échelle de Monthey.

En synthèse qu'est ce que demande ce postulat sans refaire une explication détaillée sur le fait que ce n'est pas un contenu légal coercitif, c'est assez peu exigeant, on souhaite simplement une étude des meilleurs moyens de récolter des données à Monthey. Les possibilités de collaboration avec les autres villes du canton qui ont déjà dit oui qui vont être amené à mettre en place des outils de surveillance et d'analyse de ces données ainsi des mesures préventives. Et finalement justement quelles mesures préventives on pourrait intégrer dans notre commune.

Quelques arguments qui vont dans le sens la nécessité de l'accepter, ce postulat en l'état ces fait de harcèlement sont difficilement abordable sous l'angle légal comme on a vu, ce qui fait que très peu de dénonciation ont lieu alors c'est un phénomène qui est extrêmement répandu.

On voit que sur 80% des femmes interrogées estime que ce comportement doit être réprimé mais ne le font pas parce qu'elles ont conscience que les dispositions légales actuelles ne le permettent pas. Monthey organise un grand nombre de manifestations d'envergure et il serait faux de penser qu'actuellement de conseils, ce genre de phénomènes n'a pas lieu là-bas quand bien même ça pourrait faire partie d'une forme de culture propre à la ville. Je ne soutiens pas du tout cette idée non mais de dire que c'est pas grave, et que ça se passe pendant les fêtes, on peut faire une croix dessus et c'est pas trop grave. Ce sont pas des arguments qui disent qu'il faut pas étudier ces cas, et les dénoncer, et prendre des mesures contre. On a énormément de structures de jeunesse où ce serait facile de pouvoir récolter des chiffres à ce sujet, notamment, Soluna, les associations sportives culturelles, les écoles également en premier lieu.

D'autres arguments qui concerne un peu plus la municipalité en tant que tel, le phénomène du harcèlement nuit à la qualité des espaces publics, ainsi qu'à terme, à l'image de la ville. Notre ville a déjà peut-être parfois une image un peu reluisante en matière de sécurité, ce qui est bien dommage mais je pense que toute personne ici qui a fait ces classes au collège de Saint-Maurice, peut se souvenir de quelques "piques", quand on dit qu'on vient de Monthey. Ce harcèlement crée réellement une insécurité, les personnes qui les subissent sont néanmoins, osées marcher dans la rue le soir alors que l'espace public doit être accessible pour tout le monde et forcément dans un élément, cela nuit simplement aux victimes qui sont plus à l'aise dans leur ville et qui ont souvent pas la possibilité de le dénoncer d'agir contre par manque de normes.

Quelles mesures pourrait-on imaginer dans le cadre de l'acceptation de ce postulat ? Parmi celles qui vous sont présentées ici, je ne vous ne cache pas la plupart sont pas uniquement du bon sens et dans le programme d'action de Lausanne mais adaptables à une ville de la taille de Monthey. Une étude sur les chiffres et l'ampleur du phénomène c'est normal liant pour d'avoir des résultat pouvoir prendre des mesures. On peut imaginer justement la mise en place d'un formulaire en ligne qui permettrait une dénonciation simple et anonyme engendrant une cartographie qui pourrait être utile pour la police. On peut imaginer les gens qui annoncerai que dans telle manifestation, vers tel bar, à telle heure de la nuit. Cela arrive souvent, et ça permettra la police de mieux pouvoir faire de la prévention dans la rue la nuit et de prendre des mesures. Là aussi, les mesures de formation des acteurs de la sécurité, cela concerne la police mais également les agents de sécurité ou le personnel de transport par exemple, et la prévention dans les écoles à sensibiliser les jeunes à cette thématique du harcèlement en général et en parallèlement à l'égalité, au respect mutuel que tout un chacun doit avoir en société. Aussi des campagnes de sensibilisation, par exemple avec l'édition de dépliants ou des compléments d'information que l'on pourrait mettre à disposition dans la vie.

Voilà, j'en viens aux questions et je répète que le but c'est pas de créer une nouvelle loi ou de nouvelles mesures coercitives pour la municipalité mais bien dans un premier temps de récolter des données sur ce phénomène dans notre ville en collaboration avec ce qui va se faire à Martigny et à Sion. S'inspirer de ce que nous ne devons mettre en place et de prendre des mesures de prévention et d'action dans un second temps.